



Planificateurs Ils arrivent!

Les planificateurs 2021-2022 seront livrés dans les établissements, ce jeudi 10 ou vendredi 11 juin !

Si vous en avez commandé un exemplaire, allez le réclamer à la personne à qui vous l'avez commandé.

Nous vous rappelons qu'il est important que tous les enseignants et les membres du personnel de soutien de votre école qui ont commandé un planificateur obtiennent leur exemplaire avant la fin de l'année scolaire (avant le mouvement de personnel).

Pour toutes demandes supplémentaires ou pour nous retourner des exemplaires, contactez Manon Marois par courriel à mmarois@syndicatdechamplain.com



Abonnement à votre
INFO LETTRE



Quelle année!

Tous les mois de juin, au moment d'écrire la dernière Navette, on se souhaite un repos estival bien mérité après une année scolaire bien mouvementée. Mais cette année, c'est un euphémisme, et on ne sait plus trop comment le dire!

Alors disons les choses comme elles sont. Ce fut une année extraordinairement hors du commun. Chacun d'entre nous aura sa petite histoire de cette année covidienne, de l'école en temps de pandémie, de son travail au quotidien dans un contexte de mesures sanitaires et des difficultés à conjuguer, parfois (souvent!), les sphères personnelle et professionnelle.

Mais ensemble, nous avons aussi vécu une année qui passera à l'Histoire, celle que l'on désigne avec une majuscule. Tantôt trop lentement, tantôt beaucoup trop rapidement pour tout ce qui restait à faire, les derniers mois se sont écoulés à tenter de poursuivre un semblant de normalité dans un contexte et un environnement qui n'ont vraiment rien de normal justement.

Et dans tout ceci, le personnel du réseau de l'éducation aura eu un rôle majeur à jouer!

Jour après jour, ensemble, nous avons fait en sorte que les élèves aient pu être accueillis dans leur école, poursuivant leur parcours scolaire et bénéficiant du contact social de leurs amis. Certes, la réalité de chaque milieu aura été à géométrie variable d'une semaine à l'autre, selon l'évolution des cas, l'arrivée de la 2e vague et celle des variants. Mais l'essentiel, c'est que dans toute cette année imparfaite, vous aurez été au cœur de la vie des jeunes, une fois de plus, pour faire en sorte de les amener à bon

port le mois de juin venu.

Merci! Pour eux, d'abord et avant tout. Merci aussi pour votre professionnalisme, pour votre résilience, malgré tout, et pour votre disponibilité.

Un merci spécial aussi à toute l'équipe syndicale, notamment aux collègues délégués. Votre implication est vraiment essentielle à notre organisation. Syndicalement parlant, disons que la dernière année n'aura pas été de tout repos pour vous non plus!

Puis, l'été se pointe enfin. Nous y sommes presque!

Et si la tendance se maintient, l'année prochaine pourrait bien se dérouler dans des conditions plus près de la normale. Oui, il y aura beaucoup d'ajustements, de rattrapage, etc. Nous voyons déjà, évidemment, tout ce qui s'en vient. Mais prenons les bouchées une à la fois. Très bientôt, ce sera le moment de peser sur pause et de refaire le plein d'énergie.

Mais avant de se dire au revoir...

Avant de se quitter pour l'été, il se pourrait bien que nous devions toutefois nous revoir une dernière fois.

En effet, si l'année scolaire tire à sa fin, la négociation nationale, elle, n'est pas terminée pour autant. Et les travaux aux différentes tables se poursuivent à l'heure actuelle. Un mot donc, pour vous rappeler de surveiller nos publications sur nos différentes plateformes dans l'éventualité où nous vous convoquions à une assemblée générale, si une entente survenait d'ici la fin du mois.

Sur ce, à bientôt peut-être et surtout, bon été!

Dominic Hébert

dhebert@syndicatdechamplain.com



2^e séance de mouvement volontaire et d'affectation

Le lundi 28 juin 2021

15 h 30

En visioconférence Teams

Lien envoyé par l'employeur

Séance pour l'octroi des contrats à temps partiel

Attention personnes inscrites sur la liste de priorité d'emploi

Quand : Selon les modalités choisies par l'employeur

À cette occasion, tous les contrats à temps partiel connus à ce moment seront offerts aux personnes inscrites sur la liste de priorité d'emploi. Les personnes qui ne sont pas inscrites sur cette liste peuvent assister à la rencontre et ainsi s'informer des contrats qui resteront disponibles.

La date et l'heure de la rencontre seront confirmées par le centre de services scolaire dans une lettre expédiée au cours de l'été, avec la liste de priorité. Il est donc possible qu'elle change, il faut se tenir à l'affût de l'information.



À la séance d'affectation du 28 juin : absence = refus

En effet, sauf pour la séance du mois de mai, votre absence à la séance de juin équivaut à un refus de changer de poste pour l'année scolaire suivante. De plus, votre refus d'un poste dans une école à la séance du mois de juin revient à annuler toute affectation dans cet établissement pour l'année suivante. La même règle s'applique pour les changements de champ et les changements d'école. Rappelons que les postes dans les écoles sont toujours offerts par ordre d'ancienneté au centre de services scolaire.

Il est à noter que votre demande de changement d'école ou de champ est toujours valide à la séance de juin si vous n'avez pas changé de champ lors de la séance d'affectation du mois de mai.

1^{er} exemple : Luc, ens. au champ 3, se présente à la séance d'affectation du mois de juin. Il refuse un poste à l'école Élisabeth-Monette. Au cours de l'été, une nouvelle classe de 1^{re} année s'ajoute à cette école à cause d'un nombre élevé d'inscriptions tardives. Même si Luc a un intérêt pour cette classe et qu'il a fait une demande de changement d'école, son refus au mois de juin de changer d'école pour É.-Monette, lui enlève la possibilité de se voir offrir ce poste en août.

2^e exemple : Luc, ens. au champ 3, a fait une demande de changement

de champ vers le champ 2. En juin, il se présente à la séance d'affectation car, selon les rumeurs, plusieurs maternelles seront offertes à cette séance. À son désarroi, l'école à laquelle il aurait aimé travailler n'est plus disponible à son tour de parole. Son refus de changer de champ, alors que des postes sont encore disponibles, met fin à sa demande de changement de champ pour cette année, même si de nouveaux postes s'ouvrent pendant la saison estivale.

3^e exemple : Rachel enseigne le français à l'école BSF. Elle se présente à la séance d'affectation de juin, car elle a fait une demande de changement d'école. Malheureusement aucun poste n'est disponible au champ 12 sur tout le territoire du centre de services scolaire. Pendant l'été, un enseignant de français de l'école Ste-Martine prend sa retraite et libère un poste à cette école. Le centre de services scolaire offrira le poste par ordre d'ancienneté à tous les enseignants de français qui ont fait une demande de changement d'école et qui étaient présents lors de la séance de juin! Rachel, étant la seule présente en juin, a donc eu la possibilité de changer d'école pour Ste-Martine. L'histoire ne disant pas, si elle a accepté...

Sébastien Campbell
Conseiller en relations de travail
scampbell@syndicatdechamplain.com

Horaire d'été de bureaux du Syndicat

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale.

Les 24 juin et 1^{er} juillet, les bureaux de St-Hubert et de Valleyfield seront fermés pour jours fériés.

Les bureaux seront également fermés du 10 juillet au 15 août inclusivement.

Les bureaux seront donc ouverts selon l'horaire habituel à compter du 16 août et le système téléphonique sera fonctionnel.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veuillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée une fois par semaine au bureau de Valleyfield et que **seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais**. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat.



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicat Champlain.com